



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

police scientifique

Question écrite n° 11094

Texte de la question

M. René Rouquet appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'avenir de la police scientifique et des perspectives d'embauche dans ce secteur. Le dernier concours d'admission remonte à 1995 et il semblerait qu'une réflexion soit actuellement en cours pour modifier les critères et les modes de sélection des personnels scientifiques. Des interrogations naissent par ailleurs sur l'avenir de cette filière, son développement et les perspectives d'emplois pour les jeunes qui souhaitent intégrer ce secteur performant de la police nationale. Il lui demande en conséquence de bien vouloir l'informer des intentions du Gouvernement en matière de police scientifique, son développement et la politique de recrutement envisagée.

Texte de la réponse

Si les derniers recrutements d'ingénieurs et de techniciens appelés à oeuvrer dans les services relevant de la sous-direction de la police technique et scientifique (direction centrale de la police judiciaire) datent en effet de 1995, il convient de souligner que 170 aides techniques de laboratoire ont été recrutés à la fin de l'année 1996 dans le cadre du développement engagé au plan national de la police technique dite de « proximité » chargé notamment de renforcer l'apport au quotidien des moyens et méthodes de criminologie dans la lutte contre la délinquance de voie publique (cambriolages, agressions, vols de voiture,...). Dans le même temps, la police nationale a entrepris l'élaboration d'un projet visant à modifier les modalités actuelles de recrutement des personnels scientifiques afin de mieux adapter les ressources humaines disponibles aux besoins de la police technique et scientifique. Ce projet en phase de validation prévoit notamment la création de nouvelles disciplines (informatique, électronique, traitement du signal,...). S'agissant des recrutements à venir de personnels scientifiques, ils s'effectueront en 1999 de telle sorte que les actions prioritaires suivantes puissent être menées à bien : renforcement du dispositif de police technique de proximité, mise en oeuvre du système automatisé de comparaison et d'identification balistique « CIBLE », mise en place du fichier national des empreintes génétiques dont le principe de la création est en cours d'examen par le Parlement dans le cadre du projet de loi relatif à la prévention et à la répression de la délinquance sexuelle.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11094

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 1998, page 1304

Réponse publiée le : 13 avril 1998, page 2138